

Le prêtre doit être un recruteur de prêtres

Publié le 14 août 2022
4 minutes

Pensez au nombre de vocations qui sont déjà sorties grâce au ministère de la Fraternité. C'est là le fruit essentiel, le fruit principal.

Aux prêtres, de plus en plus nombreux, Dieu merci, qui reçoivent le *Recrutement Sacerdotal*, j'adresse la proposition que voici : Voulez-vous, vénérés confrères, que nous relisions et méditions ensemble l'article 1353 du *Codex juris canonici* :

Que les prêtres, surtout les curés, s'emploient à préserver des influences contagieuses du siècle, avec des soins particuliers, les enfants qui présenteraient les signes d'une vocation ecclésiastique, qu'ils les forment à la piété, qu'ils leur enseignent les premiers éléments des lettres et développent en eux le germe de la vocation divine.

La formule est péremptoire : *Dent operam sacerdotes ut - Que les prêtres s'emploient...* Manifestement, l'Église veut cela, l'Église y tient... Et je sais bien que mes lecteurs avaient prévenu, sur le point en question, l'expression formelle de sa volonté. Mais qu'on me permette une hypothèse : supposons un prêtre qui, dans tout le cours de sa vie, ne ferait jamais rien pour découvrir, cultiver et mener à bien une vocation sacerdotale... Ce prêtre pourrait-il se flatter d'avoir à l'égard de l'Église cette docilité, cette déférence à ses prescriptions à ses moindres désirs qui est une des caractéristiques du bon prêtre ?

Autre observation : c'est surtout aux curés - et par le fait même aux vicaires, leurs auxiliaires attirés - que s'adresse le Canon 1353, mais ce n'est pas seulement à eux, et c'est encore aux autres prêtres, à quiconque est prêtre : *Dent operam sacerdotes, præsertim parochi - Que les prêtres, surtout les curés...*

Le Canon 1353 vise donc les prêtres éducateurs, ceux des Petits Séminaires et ceux des Collèges catholiques, et les prêtres aumôniers des pensionnats religieux de garçons, et les prêtres aumôniers ou directeurs de patronages, de colonies de vacances, de cercles d'études, de conférences d'étudiants, de n'importe quel groupement de jeunes, tous ceux qui exercent leur ministère dans ces milieux de jeunes chrétiens, où ne manquent jamais de se trouver des candidats possibles au sacerdoce.

Quant aux autres, dont l'activité apostolique se déploie dans des milieux tout différents, ils n'y rencontreront pas d'occasions d'observer la lettre du Canon que nous étudions, mais il leur restera la ressource d'en appliquer l'esprit.

Confesseurs d'hommes et de femmes, prédicateurs, écrivains, ils pourront mettre au service des grands intérêts du recrutement du clergé l'influence dont ils disposent sur des consciences de pères chrétiens et de mères chrétiennes, sur leurs auditoires, sur l'esprit public.

Concluons par cette parole que prononça au *Congrès sacerdotal de Bourges*, en 1900, Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, et où l'on croirait voir une traduction anticipée des récentes prescriptions romaines que nous venons de commenter :

« *Le prêtre doit être un recruteur de prêtres.* »

J. DELBREL, S. J.

in *Recrutement sacerdotal*, Juillet 1922]

Mgr Lefebvre, lors d'une retraite sacerdotale, en 1980 :

Je disais [à l'abbé S.] à ce moment-là : « *Mais, écoutez, cher ami, voyez, il y a un an que vous êtes à S. Je crois qu'à ce moment-là, il y avait déjà au moins trois séminaristes canadiens qui étaient ici, plus un ou deux frères...* » Je lui disais : « *Mais, vous n'auriez fait que cela, il n'y aurait pas eu autre chose : votre présence aurait causé trois vocations de séminaristes et deux vocations de frères... mais ça vaut une vie, ça, une vie sacerdotale ! Rien que cela, ça devrait vous consoler ! Vous dire : ma présence n'est pas inutile.* »

Je pense que ça, ça doit être une de nos principales consolations : ce sont les vocations.

Alors, même si ce n'est pas vous, si ce n'est pas dans votre prieuré précisément, ou dans votre ministère, que vous avez-vous-même suscité quelques vocations, orienté, dirigé quelques vocations, pensez aux vocations de tous ensemble, de toute la Fraternité, le nombre de vocations qui sont déjà sorties grâce au ministère de la Fraternité. C'est considérable !

Alors rien que cela, ça suffit pour justifier amplement toutes nos difficultés, toutes nos misères. C'est là le fruit essentiel, le fruit principal.

Sans compter toutes les âmes auxquelles vous avez fait du bien, même peut-être sans le savoir, simplement par votre exemple, simplement parce qu'elles sont venues assister à votre messe, à vos sacrements, des conseils que vous avez pu donner. Vous ne vous êtes peut-être pas aperçus du bien que vous avez fait, et puis ces âmes ont été consolées, réconfortées.

Source : fsspx.ch